

Changement d'adresse ou d'état-civil Duplicata suite à perte/vol d'un titre de séjour

Tout changement d'adresse doit être obligatoirement déclaré par le titulaire d'un titre de séjour d'une durée supérieure à un an auprès de la préfecture du nouveau lieu de résidence sous trois mois maximum.

Le dossier doit être complet, dans l'ordre de la liste. Les originaux doivent être accompagnés d'une copie des documents suivants (+ traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

1. Documents communs

■ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

■ 3 photographies d'identité récentes et ressemblantes, tête nue (format 35 mm x 45 mm – norme AFNOR NFZ 12010) (pas de copie)

■ Formulaire au dos complété, daté et signé par le demandeur

2. Documents spécifiques

2.1 Changement d'adresse sur un titre de séjour

- Copie recto-verso de la carte de séjour actuelle

2.2 Changement d'état-civil sur un titre de séjour

- Copie recto-verso de la carte de séjour actuelle
- Document justifiant du changement d'état-civil (acte de mariage, de divorce...)

2.3 Perte de titre de séjour

- Justificatif d'identité et de nationalité avec photo (passeport, attestation consulaire...)
- 1 photo (en plus des 3 photos déjà demandées) pour l'attestation de perte

2.4 Vol de titre de séjour

- Justificatif d'identité et de nationalité avec photo (passeport, attestation consulaire...)
- Déclaration de vol établie par les services de police ou de gendarmerie français ou étranger

Changement d'adresse ou d'état-civil, duplicata suite à perte/vol d'un titre de séjour

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

N° d'étranger (*figurant sur la carte de séjour*) :.....

Adresse :.....

Code postalVille

N° de téléphone..... Courriel (@) :

Je sollicite un : changement d'adresse changement d'état-civil duplicata suite à perte/vol

J'atteste que mon adresse : n'a pas changé a changé

J'atteste que ma situation personnelle : n'a pas changé a changé

Mariage :

Naissance d'un enfant :

Divorce ou séparation :

Autre :

A.....le.....

Signature